

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE 2024

CONVOQUEE LE JEUDI 30 MAI 2024 A 10 HEURES

AU 3 ANGLE BOULEVARD MOULAY RACHID (EX. ROOSEVELT) ET AVENUE DE L'HIPPODROME

RUE DES PISTACHIERES ET RUE DE LA LIBYE, CASABLANCA

CFG BANK



FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné(e), (personne physique)

Nom : _____

Prénom : _____

Domicile : _____

Nous soussignés, (personne morale)

Raison sociale : _____

Représentée par* : _____

Siège social : _____

Propriétaire de _____ actions de la société **CFG BANK**, (ci-après, la « **Société** »), banque agréée par décision du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 35 du 25 avril 2012, société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital social de 700.159.200 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le n° 67421, dont le siège est à Casablanca, 5/7 rue Ibnou Toufaïl,

Après avoir pris connaissance du texte des projets de résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle convoquée le **30 mai 2024 à 10 heures**, et conformément à l'article 131 bis de la loi n° 17-95, telle que modifiée et complétée,

Déclare (Déclarons) émettre les votes ainsi qu'il suit sur lesdites résolutions :

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 2024

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Première résolution	☐	☐	☐	Cinquième résolution	☐	☐	☐
Deuxième résolution	☐	☐	☐	Sixième résolution	☐	☐	☐
Troisième résolution	☐	☐	☐	Septième résolution	☐	☐	☐
Quatrième résolution	☐	☐	☐	Huitième résolution	☐	☐	☐

Si des amendements ou résolutions nouvelles sont présentés à l'Assemblée, (veuillez cocher l'option de votre choix)

- ☐ Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale Ordinaire de voter en mon nom.
☐ Je donne pouvoir à M./Mmepour voter en mon nom.
☐ Je m'abstiens.

A _____, le _____

Signature de l'actionnaire ou de son mandataire*

* Joindre tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.
Le formulaire de vote par correspondance adressé à la Société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.
Le formulaire de vote doit être déposé contre accusé de réception au siège social de CFG Bank, à l'attention de la Direction des Affaires Juridiques située au 5/7, rue Ibnou Toufaïl, Palmier, Casablanca, au moins deux (2) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale accompagnée d'une pièce d'identité de l'actionnaire (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) et d'une attestation de blocage des actions, mentionnant le nombre de titres détenus ainsi que le nombre de droits de vote attachés. A défaut, il ne sera pas tenu compte du vote par procuration pour le vote des résolutions.

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

Première résolution : Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023, et approbation des comptes clos à cette date

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration, et à la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable bénéficiaire de **104.711.633,88** dirhams.

Deuxième résolution : Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023, et approbation des comptes consolidés clos à cette date

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les termes de ces rapports et les comptes consolidés présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable de **177.568.000,00** dirhams dont un résultat part du groupe de **166.026.292,40** dirhams, et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et distribution de dividendes

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de 104.711.633,88 dirhams comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice :104 711 633,88 dirhams
- Réserve légale (5%) à déduire :5 235 581,69 dirhams
- Report à nouveau exercices précédents :208 499 400,00 dirhams
- Bénéfice distribuable :307 975 452,18 dirhams
- **Dividende à distribuer brut (3,30 dirhams par action) :115 526 268,00 dirhams**
- Montant à affecter au compte « Report à Nouveau » :192 449 184,18 dirhams

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide que la mise en paiement des dividendes sera effectuée **à partir du 24 juin 2024**, par virement de coupons, conformément à la réglementation en vigueur.

Quatrième résolution : Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 à un million six cent dix mille (1.610.000,00) dirhams bruts.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

Cinquième résolution : Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la Loi n° 17-95, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions, ainsi que les conventions, engagements et opérations dont il est fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sixième résolution : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes, le cabinet HDID & ASSOCIES, représenté par Monsieur El Mustapha SAMOUH, et le cabinet FIDAROC GRANT THORNTON, représenté par Monsieur Faïçal MEKOUAR, pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Septième résolution : Quitus à conférer aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire confère aux membres du Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Huitième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE 2024

CONVOQUEE LE JEUDI 30 MAI 2024 A 10 HEURES

AU 3 ANGLE BOULEVARD MOULAY RACHID (EX. ROOSEVELT) ET AVENUE DE L'HIPPODROME

RUE DES PISTACHIERES ET RUE DE LA LIBYE, CASABLANCA



DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e), (personne physique)

Nom : _____

Prénom : _____

Domicile : _____

Nous soussignés, (personne morale)

Raison sociale : _____

Représentée par* : _____

Siège social : _____

Propriétaire de _____ actions de la société **CFG BANK**, (ci-après, la « **Société** »), banque agréée par décision du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 35 du 25 avril 2012, société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital social de 700.159.200 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le n° 67421, dont le siège est à Casablanca, 5/7 rue Ibnou Toufaïl,

Vous demande de bien vouloir m'adresser à l'adresse précitée les documents suivants, tel qu'énumérées à l'article 141 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023, et approbation des comptes clos à cette date ;
2. Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023, et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et distribution de dividendes ;
4. Rémunération des Administrateurs (fixation des jetons de présence) au titre de l'exercice 2024 ;
5. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, et approbation desdites conventions ;
6. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
7. Quitus à conférer aux Administrateurs ;
8. Pouvoirs en vue des formalités ;
9. Questions diverses.

A _____, le _____

Signature de l'actionnaire ou de son mandataire*

* Joindre tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale

INFORMATIONS IMPORTANTES

À compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la Société, à tout actionnaire qui en fait la demande, par tous moyens prévus par les statuts ou l'avis de convocation. La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard dix (10) jours avant la date de réunion.